



Déclaration SNU Grand Est au CSE du 30 mars 2023

Haro sur les précaires !

Réforme de l'assurance chômage, Métiers en tension, accélérer les recrutements, expérimentations RSA, Pack de remobilisation, Renforcement du CRE...

Le gouvernement, avec la complicité de la direction générale de Pôle Emploi est en train de mener une véritable chasse aux sorcières contre les précaires et les chercheurs et chercheuses d'emploi.

Sous couvert d'améliorer notre offre de services et de renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté, Pôle Emploi avance à marche forcée pour développer des projets de coercition auprès de nos usagers et usagères.

Tout ça pour quoi ? Tout simplement pour faire des économies d'échelle et pour satisfaire des employeurs qui refusent d'augmenter les salaires sur les métiers les plus pénibles. Au-delà de l'objectif nauséabond de tous ces plans d'action, la direction met en difficulté ses salarié.es qui croulent sous les plans d'actions, réunions, injonctions et autres développements de projets.

On assiste à un accroissement alarmant des déclarations d'intention de suicide, des agressions et des incivilités. Ceci non seulement met en danger la santé de nos collègues, mais les empêche aussi d'exercer leurs activités premières, à savoir :

- Liquidier et gérer les dossiers indemnisation
- Traiter les offres d'emploi
- Accompagner les chercheurs et chercheuses d'emploi

Au sortir du COVID Jean BASSERES s'était engagé à ralentir le déploiement des projets et à laisser aux équipes le temps nécessaire à la réalisation de leurs activités de base. Aujourd'hui il n'en est rien.

La direction s'étonne-t-elle sincèrement que les indicateurs QVT ne soient pas excellents ? Va-t-elle prendre enfin en considération les alertes que nous posons, exerçant ainsi nos prérogatives de représentants du personnel.

Nous, élu.es du SNU Grand-EST, sommes très inquiet.es de la stigmatisation des chercheurs d'emploi et des répercussions qu'elle va avoir, non seulement sur nos relations avec les usager.es du service public mais aussi sur la qualité et le sens même de nos activités.

D'autre part nous souhaitons émettre d'autres alertes :

1. Les élus SNU au CSE alertent la Direction sur la nécessité d'informer le grand public et les entreprises sur les **nouvelles règles de l'AC**. En effet, fort des remontées de nos

collègues sur site, nous déplorons que les demandeurs d'emploi soient encore peu informés des nouvelles règles d'AC. Cette absence d'information peut entraîner des situations très conflictuelles à l'accueil ou lors des entretiens téléphoniques réalisés lors du traitement de la DAL. Nous pensons qu'un rappel est nécessaire pour s'éviter ce type de situations.

2. Les élus SNU au CSE demandent qu'un **point OATT** soit réalisé notamment pour les vendredis et les pointages réalisés dans les plages fixes. Nous avons effectivement des exemples laissant apparaître un manque de souplesse et une mauvaise interprétation de l'accord OATT Grand Est.
3. Les élus SNU au CSE demandent à être légitimement informés quant au changement d'orientations nationales et régionales qui semble s'être opéré dans le cadre du **Contrôle de la recherche d'emploi**.
4. **CPNC** : Depuis plusieurs mois, le SNU à la CPNC constate que les argumentaires envoyés par la Direction lors de la procédure de recours d'un.e agent.e sont de plus en plus violents.

Cette violence n'est pas de notre point de vue, à la hauteur d'un établissement tel que le nôtre.

- Propos ne reconnaissant que très rarement les points de réussite des agents
- Propos qui travestissent la réalité, laissant à penser que l'agent est pleinement responsable à lui seul de tel ou tel résultat global
- Propos dénoncés par les requérant.es comme mensongers
- Propos déplacés, qui ne sont pas en lien avec l'activité de l'agent-e requérant-e
- Position faisant du PAP un préalable incontournable à l'attribution d'un changement de coefficient.
- Position de déqualification du bilan d'un PAP, qui de « majoritairement réalisé » - N+1 - devient « non totalement réalisé » du point de vue du N+2 et suivants
- Ce constat sur ce qui est dit sur le PAP dans l'argumentaire DR, en rajoute à ce que vivent très concrètement nos collègues :
 - PAP à répétition ou reconduit sur plusieurs années, parfois à l'identique, sans considération globale de la qualité du travail de l'agent.e pourtant reconnu dans des EPA,
 - PAP pour passer de C1 à C2....de C2 à C3 et qui entache l'esprit de l'article 6.3.C de l'accord classification du 22/11/2017

Bon nombre d'agent-e-s requérant-e-s sont psychiquement atteints, outré-e-s, dépité-e-s face à ce type d'argumentaire écrit qui peut entretenir, raviver, ou activer un mal-être au travail

Le SNU demande à la Direction d'adoucir les argumentaires et d'adopter des propos qui reflètent pleinement la réalité du travail d'une personne. De notre point de vue, ce rappel s'impose

5. Par ailleurs, nous souhaiterions connaître en réunion CSE l'état des conventions avec les organismes publics pour lesquels nous gérons l'indemnisation (ex la poste)